

## Diocèse de Fort Wayne-South Bend : les tabernacles vont retrouver leur place traditionnelle

Author : Rédaction RC

Categories : [Liturgie](#)

Date : 16 juillet 2009

Dans une instruction anti-datée du 19 juillet prochain, Mgr **John M. D'Arcy**, évêque du diocèse de Fort Wayne-South-Bend (Indiana) dont j'ai beaucoup parlé sur ce blog puisque c'est sur son

territoire diocésain qu'est érigée l'**Université Notre Dame**..., définit de nouvelles normes obligatoires pour la place du tabernacle dans les églises, qui va donc redevenir centrale.

Voici la traduction du texte de cette instruction :

*« Aux prêtres, diacres, religieux et à tous les fidèles,  
La présence de Jésus Christ dans le Saint Sacrement est au cœur de notre foi et de la dévotion de notre peuple catholique.*

*Depuis quelques années, la place du tabernacle dans nos églises est devenue source de controverse. Cela ne le devrait pas. L'Eucharistie envisagée soit dans sa célébration et soit dans l'endroit*

*où Elle est conservée devrait toujours être un instrument d'unité et de communion, et jamais de division.*

*La place du tabernacle dans notre église devrait refléter notre foi en la présence réelle du Christ et devrait toujours être déterminée par les textes de l'Église.*

*C'est mon expérience que notre peuple, avec son instinct de foi, a toujours souhaité que le tabernacle soit central et visible. Il trouve déroutant que, dans ses églises, le tabernacle ne soit ni visible ni central.*

*En raison de la responsabilité qui est mienne de promouvoir la dévotion de notre peuple et de bien la conserver, j'ai demandé à notre bureau chargé de la Liturgie de préparer des normes sur*

*l'emplacement et l'agencement du tabernacle dans ce diocèse. Ces normes ont été présentées au Conseil presbytéral, à la commission liturgique et au comité chargé des questions d'environnement et*

*d'art. Des retouches et des améliorations convenables ont été décidées.*

*Ces normes sont promulguées pour le diocèse de South Bend-Fort Wayne le 14 juin 2009, en la Fête-Dieu, celle du Corps et du Sang du Seigneur. Elles prendront effet le 4 août 2009, en la fête de*

*saint **Jean-Marie Vianney**, le saint patron des prêtres, en l'honneur de qui se réalise cette Année Sacerdotale décidée par le Saint Père **Benoît XVI**.*

*Je demande à tous les prêtres de suivre ces normes avec soin et intégralement, et, plus important encore, de promouvoir la dévotion au Saint Sacrement.*

*Vôtre dans le Seigneur,*

+ ***John M. D'Arcy*** »